

## **Motion 2647**

**pour un espace de transit destiné aux Yéniches et aux groupes de personnes ayant un mode de vie itinérant**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

la loi 10673, du 19 novembre 2010,

invite le Conseil d'Etat

à aménager rapidement et au plus tard d'ici à 2023, dans le canton de Genève, une aire de passage d'au moins 2000 mètres carrés destinée aux Yéniches, Sinti, Manouches et Roms ayant un mode de vie itinérant, conformément à la fiche A12 du plan directeur cantonal 2030.